

Les accusations que la Cour de Suede forme contre le Roi, à l'occasion du départ du Comte de Solms & du renvoi du Baron de Nolcken, ne sont pas moins frivoles que les précédentes. Il suffira de mettre ici la vérité dans tout son jour, pour faire voir le peu de fondement de ces imputations.

Le Comte de Solms n'a jamais été rappelé. Ce Ministre avoit demandé & obtenu la permission de faire un tour de quelques mois dans sa Patrie. Il comptoit de revenir & de se rendre à son poste, dès que le terme de cette permission seroit expiré. Il l'a annoncé de cette manière au Ministère Suedois. Il n'étoit pas question de prendre pour cet effet une audience dans les formes. Cette cérémonie ne s'observe qu'à l'égard d'un Ministre rappelé, & la Cour de Suede ne sauroit l'ignorer. Le Comte de Solms se contenta donc de prendre congé de la Cour & du Ministère, sur le pied d'un Ministre qui ne devoit faire qu'une courte absence, & le Secrétaire d'Ambassade du Roi fut chargé des affaires jusqu'à son retour. Il n'y a rien dans tout cela qui impute une interruption de correspondance, & qui autorise une guerre ni *directe*, ni *relative*.

Le simple exposé du fait met la Cour de Suede dans tout son tort, & c'est sans doute le jugement qu'elle a porté elle-même sur sa conduite, qui lui a fait attribuer le départ du Ministre de Prusse au ressentiment que ses procédés auroient naturellement dû inspirer au Roi.

La prétendue violence exercée contre le Baron de Nolcken autorise encore moins la Cour de Suede à se plaindre de S. M. Ce Secrétaire d'Ambassade n'avoit jamais été chargé des affaires, ni accrédité auprès du Roi, ou auprès de son Ministère. Dès qu'on apprit l'invasion de la Cour de Suede, on signifia au Baron de Wulffstierna, qu'il eût à se retirer de la Cour du Roi, & l'insinuation lui en fut faite avec cette décence que les Puissances observent même en tems de guerre. Pareille démarche est autorisée par l'usage. L'activité d'un Ministre étranger cesse avec la paix, & toutes les Puissances sont en droit & dans la possession de n'en point admettre de la part d'une Cour ennemie. On ne douta point que le Baron de Nolcken ne suivit le Mini-  
nistr